



Traité Péa

Michna 6 - Chapitre 3

המוכר קלחתי אילן בתרן שידחו, נוותן פאה מכל אחד ואחד.

אמר רבנן יהודה: אימתי? בזמן שלא שיר בעל השדה.

אבל אם שיר בעל השדה, הוא נוותן פאה לכל.

רבי אליעזר אומר: קרקע בית רבע, פיבת בפאה.

רבי יהושע אומר: בעשרה סאותם.

רבי טרפון אומר: ששה על ששה טפחין.

רבי יהודה בן בתירה אומר: כדי לkür ולשנות; ובלכה כדבורי.

רבי עקיבא אומר: קרקע כל שהוא, פיבת בפאה, ובבפורים,

ולכתב עלייך פרזבול, ולקנות עמה נכסים שאין להם אחריות
בכספי ובשטר ובתחזקה.

Celui qui vend des plants de son champ donnera une Péa de chacun. Rabbi Yéhoudah dit : "Quand ? Dans le cas où le propriétaire du champ n'a rien laissé pour lui, mais si le propriétaire du champ en laisse, il donnera une Péa pour le tout".

Rabbi Eli'ézer dit : un terrain d'une capacité d'un quart de kav est soumis à la Péa. Rabbi Yéhoshoua' dit : [si le terrain a] une capacité de deux Séa. Rabbi Tarfone dit : six palmes sur six. Rabbi Yéhoudah ben Béthéra dit : [un terrain suffisamment grand] pour pouvoir moissonner et recommencer. La Halakha est fixée comme ses propos. Rabbi 'Akiva dit : un terrain de n'importe quelle dimension est soumis à la Péa, et aux Bikourim (prémisses), [et on peut] écrire un Prozboul et acquérir en même temps que lui des biens mobiliers (litt: des biens qui n'ont pas de garantie) avec de l'argent, un acte de vente et une prise de possession.

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions